

[PAR COURRIEL]



Le 15 août 2025

**Agence d'évaluation d'impact du Canada**

Évaluation du Projet minier Mont Sorcier

901-1550, avenue d'Estimauville

Québec (Québec) G1J 0C1

Téléphone : 418-254-2435

[montsorcier@iaac-aeic.gc.ca](mailto:montsorcier@iaac-aeic.gc.ca)

**OBJET : COMMENTAIRES SUR LA VERSION PROVISOIRE DES LIGNES DIRECTRICES INDIVIDUALISÉS RELATIVES À L'ÉTUDE D'IMPACT ET LA VERSION PROVISOIRE DU PLAN DE PARTICIPATION DU PUBLIC DU PROJET MINIER MONT SORCIER DE VOYAGER METALS EN EYYOU ISTCHEE DANS LE NORD-DU-QUÉBEC**

Par la présente, la Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada souhaitent vous faire part de nos commentaires concernant la version provisoire des lignes directrices individualisés relatives à l'étude d'impact et la version provisoire du plan de participation du public concernant le projet minier Mont Sorcier de Voyager Metals en Eeyou Istchee dans le Nord-du-Québec. Dans sa forme actuelle, et bien que plusieurs éléments restent à clarifier à travers le processus d'évaluation de ses impacts, nous ne soutenons pas le développement du projet minier à l'étude.

**À PROPOS DE NOS ORGANISMES**

La Coalition Québec meilleure mine (QMM) et MiningWatch Canada (MWC) visent tous deux à promouvoir des meilleures pratiques et politiques publiques dans le secteur minier sur les plans social, environnemental et économique.

Fondée en 2008, la **Coalition Québec meilleure mine** regroupe aujourd'hui une quarantaine d'organismes qui représentent collectivement plus de 250 000 individus de toutes les régions du Québec. La coalition regroupe des organismes citoyens, des organismes environnementaux, des syndicats, des universitaires et des associations de médecins. Depuis 17 ans, la Coalition QMM a été au cœur des débats touchant le secteur minier et a contribué à sensibiliser les décideurs publics et un large pan de la société québécoise sur plusieurs enjeux qui touchent ce secteur. La Coalition QMM a contribué positivement à redéfinir les politiques publiques dans le secteur minier, notamment la Loi sur les mines, les redevances minières, les garanties financières à la restauration, l'encadrement environnemental, l'acceptabilité sociale, les territoires incompatibles à l'activité minière, de même que sur les positions du Québec concernant les filières minérales de l'uranium et de l'amiante, et plus récemment sur les minéraux dits critiques et stratégiques. Depuis 2008, les membres de la coalition ont participé à une vingtaine d'évaluations environnementales de projets miniers au Québec, dont une dizaine du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et une dizaine devant l'Agence

d'évaluation d'impact du Canada (AEIC). Depuis 2014, QMM est un membre actif du Comité consultatif de la ministre des mines du Québec.

Fondé en 1999, **MiningWatch Canada** regroupe aujourd'hui une quarantaine d'organismes membres qui représentent, collectivement, plusieurs centaines de milliers d'individus de partout au Canada. Depuis 20 ans, MWC est devenu un acteur incontournable avec plus de 200 enquêtes, interventions, rapports et actions juridiques sur autant de projets miniers à l'échelle nationale et internationale. Environnement, droits humains, droits autochtones, transparence et imputabilité des entreprises—voilà autant d'enjeux qui justifient les interventions de MWC à l'échelle des communautés comme à celle des politiques publiques. MWC est un membre fondateur du comité aviseur de l'Initiative nationale pour les sites miniers orphelins et abandonnés (INMOA-NOAMI, fédéral/provincial), de même que pour le programme national de Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM-MEND). MWC a également été membre du comité aviseur du ministre des mines de l'Ontario, de la réforme fédérale sur les évaluations environnementales et de l'enquête nationale de la Commissaire à l'environnement et au développement durable sur l'application du Règlement fédéral sur les effluents des mines de métaux et de diamants au Canada. MWC a participé à une vingtaine d'actions juridiques, dont quatre à la Cour fédérale et à la Cour suprême du Canada en lien avec des enjeux miniers au pays.

## COMMENTAIRES

### VERSION PROVISOIRE DES LIGNES DIRECTRICES INDIVIDUALISÉS RELATIVES À L'ÉTUDE D'IMPACT

#### Impacts cumulatifs

Avec une capacité de production évaluée à environ 5 millions de tonnes de minerai par an, pour un taux moyen de 13 700 tonnes par jour (tpj), le projet Mont Sorcier se présente comme un très gros projet minier<sup>1</sup>. L'étude d'impact devrait non seulement porter sur les impacts des opérations sur le site minier, mais également sur ceux liés au transport, au traitement, à l'entreposage et à l'exportation du minerai et des déchets miniers.

Pour aider le public à se positionner sur le projet minier à l'étude, il serait utile de mieux connaître la stratégie de développement en Eeyou Istchee pour les prochaines années et décennies. Pour nous prononcer sur un projet donné, nous avons besoin de données pour évaluer si celui-ci s'inscrit dans un projet de société plus large qui répond aux grands enjeux de notre époque, à commencer par le respect des droits des peuples autochtones, la crise climatique, la pollution de l'eau et l'effondrement de la biodiversité.

À cet égard, soulignons que le projet Mont Sorcier n'est pas le seul du secteur minier à opérer ou à se développer en territoire Eeyou Istchee, dans le Nord-du-Québec, à proximité de Chibougamau. Parmi les principaux, relevons le projet minier Troilus, le projet minier BlackRock, le projet minier Lac Windfall. L'étude d'impact devrait également tenir compte de l'intense recherche et développement de gisements de lithium au Nord de Chibougamau, dont plusieurs sites sont en phase avancée d'évaluation, voire ont été autorisés, tels que Rose Lithium-Tantale de Corporation Éléments

---

<sup>1</sup> WSP, *Projet minier Mont Sorcier – Description initiale de projet*, mai 2023, p. 39.

Critiques<sup>2</sup>, Lithium Baie-James de Galaxy Lithium<sup>3</sup> et Whabouchi de Nemaska Lithium<sup>4</sup>, mais également les mines et projets avancés et émergents en Eeyou Istchee et en Abitibi-Témiscamingue, notamment la mine North American Lithium et les projets Authier, Moblan et Tansim de Sayona Mining.

Devant cette accumulation de projets miniers majeurs, nous estimons que l'étude d'impact devrait répondre à toute une série de questions portant sur les impacts cumulatifs de l'industrie minière dans la zone où cherche à s'implanter le projet Mont Sorcier. Afin de présenter un portrait réel de la situation, l'évaluation du projet Mont Sorcier ne peut se faire en vase clos, sans tenir compte des impacts des autres projets miniers dans le secteur.

### **Du fer de basse pureté**

Dans l'étude d'impact, le promoteur devrait répondre à la pertinence de son projet au niveau de sa concentration en fer. En effet, avec une « production de concentré de fer [estimée à] 65% »<sup>5</sup> selon l'étude d'évaluation économique préliminaire complétée par DRA Global en 2022 tel que citée dans la Description initiale du projet Mont Sorcier publié en mai 2023, cette concentration est insuffisante pour atteindre le seuil de 67% fixé par le gouvernement du Québec pour être considéré comme « fer de haute pureté » et dès lors inscrit sur la liste des « minéraux critiques et stratégiques »<sup>6</sup>.

Comment le promoteur peut-il affirmer que son projet permet de « soutenir la lutte contre les changements climatiques »<sup>7</sup> si son minerai est écarté des chaînes de transformation d'entreprises qui s'approvisionnent des gisements de fer les plus concentrés? Plusieurs mines de fer en activité au Québec et ailleurs au Canada présentent des concentrations en fer qui surpassent celle du projet Mont Sorcier et qui rencontrent le seuil de 67% fixé par le gouvernement du Québec.

### **Décontamination du passif minier local**

Avant même de considérer le projet minier Mont Sorcier et les autres qui sont en développement dans le même secteur, l'analyse environnementale doit inclure les données relatives au site minier abandonné de la mine Principale. Étant donné qu'il s'agit d'une mine abandonnée, sa restauration revient en principe à l'État.

L'intégration des données concernant le passif minier dans la zone d'étude devrait également inclure les sites de la mine Renard qui a cessé ses opérations en 2024 et de la mine Opémiska qui a été en

---

<sup>2</sup> Gouvernement du Canada, Environnement et Changements climatiques, Agence d'évaluation d'impact du Canada, Projet minier Rose Lithium-Tantale, <https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80005?culture=fr-CA>

<sup>3</sup> Gouvernement du Canada, Environnement et Changements climatiques, Agence d'évaluation d'impact du Canada, Projet de mine de lithium Baie-James, <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80141?culture=fr-CA>

<sup>4</sup> Gouvernement du Canada, Environnement et Changements climatiques, Agence d'évaluation d'impact du Canada, Projet minier Whabouchi, <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80021>

<sup>5</sup> WSP, *op. cit.*, p. 35.

<sup>6</sup> Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Site internet, *Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques*, [en ligne] consulté le 13 août 2025.

<sup>7</sup> WSP, *op. cit.*, p. 35.

opération entre 1936 et 1991 à Chapais et qui a été marqué par la rupture catastrophique d'une digue en 2008 qui a contaminé sévèrement les rivières Obatogamau et Opiwaka.

Nous défendons l'idée que le coût de la restauration des sites miniers abandonnés soit assumé par les compagnies minières qui souhaitent s'implanter dans un milieu déjà affecté historiquement. Les lignes directrices devraient selon nous amener le promoteur à répondre s'il s'engage ou non à assumer la totalité ou une partie des dommages miniers du passé et si oui, de quelle manière. Le cas échéant, les travaux de restauration prévus devraient faire l'objet d'une analyse de leurs impacts ou à tout le moins d'un plan.

### **État de référence**

Considérant le passif minier historiquement important dans le secteur, il est important selon nous que l'état de référence initial de l'analyse du projet minier Mont Sorcier reflète la situation qui prévalait dans la région *avant* que les accidents et impacts miniers n'altèrent successivement les conditions environnementales sur place.

### **VERSION PROVISOIRE DU PLAN DE PARTICIPATION DU PUBLIC**

Nous confirmons notre intérêt à être tenus au courant de l'avancement de ce projet minier étant donné notre opposition à son autorisation dans sa forme actuelle.

### **CONCLUSION**

Les présents commentaires sont produits dans le cadre de l'évaluation du projet minier Mont Sorcier de Voyager Metals en Eeyou Istchee dans le Nord-du-Québec devant l'Agence d'évaluation d'impact du Canada après concertation avec nos membres et partenaires intéressé-e-s à l'évaluation des impacts du projet. Plus particulièrement, nous demandons à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada de bonifier le cadre d'analyse de l'évaluation du projet minier étudié. Nous invitons l'AEIC à inclure dans les lignes directrices toute une série de questions portant sur l'analyse des impacts cumulatifs de l'industrie minière dans la zone où cherche à s'implanter le projet Mont Sorcier. L'Agence devrait également questionner le promoteur sur l'utilité de son gisement pour répondre à la demande des fournisseurs en raison de sa concentration en fer inférieure au seuil de 67% fixé par le gouvernement du Québec pour être considéré comme « minerai critique et stratégique ». Le promoteur devrait également être questionné sur son engagement à assumer la totalité ou une partie du passif minier du secteur où il cherche à s'implanter et l'étude d'impact devrait adopter comme état de référence les conditions qui prévalaient dans la région *avant* que les nombreux accidents et impacts miniers n'altèrent successivement l'environnement local.

Nous réitérons que dans sa version actuelle, nous ne soutenons pas le développement du projet minier Mont Sorcier. Nous entendons poursuivre notre participation à l'évaluation des impacts de ce projet minier dans les années à venir.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention et de la diligence que vous accorderez à nos commentaires et nous vous assurons, par le fait même, de notre pleine et entière collaboration pour toute information complémentaire que vous jugerez pertinente quant aux enjeux du présent dossier.

Salutations cordiales.

<Original signé par>

**Me Rodrigue Turgeon, M.S.V.D., J.D.**

Co-responsable du programme national, MiningWatch Canada

Co-porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine

4, Florence Street, Suite 210, Ottawa, Ontario, K2P 0W7 | [www.miningwatch.ca](http://www.miningwatch.ca)